

www.agemob.com

RAPPORT
D'ACTIVITÉ | 2025

**gemob**
AGENCE MÉTROPOLITAINE
DES MOBILITÉS PARTAGÉES



Page 03 **Édito**

Page 05 **L'Agemob**

Page 06 Faits marquants 2025
Page 07 Agence
Page 10 Membres
Page 12 Bilan financier Autolib' Velib'

Page 15 **Velib'**

Page 16 Territoire couvert
Page 18 Chiffres-clés 2025
Page 20 Usages
Page 22 Utilisateurs et utilisatrices
Page 24 Comité des usagers

Page 26 **Mobilités partagées**

Page 28 **Autolib'**



L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité d'un tournant majeur engagé en 2024 pour notre syndicat. En devenant l'Agence métropolitaine des mobilités partagées – l'Agemob – nous avons affirmé **une ambition claire : construire et déployer une gouvernance des mobilités partagées à l'échelle métropolitaine, au bénéfice des collectivités territoriales et des habitantes et habitants du Grand Paris.**

Velib' a disparu de notre nom, mais il reste au cœur de notre action quotidienne. En lien avec l'opérateur de Velib', la société Smovengo, l'Agemob a mené de nombreuses évolutions pour améliorer la qualité du service et renforcer son rôle central dans la mobilité durable de la Métropole du Grand Paris. Ce travail a porté ses fruits et permis **des améliorations concrètes au profit des usagers et usagers du service.**

Le parc de vélos disponibles dépasse désormais 20 500 Velib', et atteint depuis un an et demi, le niveau prévu par le contrat. **En 2025, plus de 200 000 trajets quotidiens ont été enregistrés sur le service en période de pointe et plus de 900 000 personnes ont utilisé Velib' sur les 500 km² du Grand Paris couverts par le service.** Ces éléments chiffrés sont structurants et témoignent des progrès réalisés au fil des années, faisant de Velib' l'un des services de vélos partagés les plus importants du monde et un symbole de notre Métropole parisienne.

Pour autant, ces avancées ne doivent pas occulter les difficultés qui demeurent encore pour les usagers et les usagers. Trop souvent, certains doivent adapter leur trajet parce qu'un Velib' proposé à la circulation s'avère défectueux, ou parce qu'une station est saturée ou, au contraire, entièrement vide. Cette situation n'est pas satisfaisante et nous

devons collectivement y remédier. C'est dans cet esprit que le comité syndical a adopté, en juin 2025, une réforme tarifaire qui s'inscrit pleinement dans notre volonté d'amélioration continue du service Velib'. Cette évolution s'accompagne de moyens supplémentaires accordés à l'exploitant afin de renforcer la qualité et la fiabilité du service rendu aux usagers. Ces moyens nouveaux vont de pair avec **une exigence claire : améliorer sensiblement la régulation du réseau.** J'ai ainsi fixé un objectif précis consistant à réduire significativement le nombre de stations fréquemment vides ou pleines. Le cap est désormais établi : ne pas dépasser 60 stations dans cette situation, soit environ 4 % du réseau. Cet objectif est aujourd'hui globalement tenu et doit continuer à guider l'action du prestataire.

Notre démarche est simple : donner au service les moyens de s'améliorer tout en exigeant des résultats. À ce titre, le respect de ces engagements fait l'objet d'un suivi attentif. En cas de non-atteinte des objectifs fixés, les mécanismes contractuels prévoient l'application de pénalités financières à l'exploitant. La qualité du service rendu aux usagers demeure notre priorité absolue, et figure dans l'ADN de l'Agemob. L'évolution du Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) en Agemob traduit en effet une conviction forte : **face aux défis environnementaux, sociaux et économiques de notre temps, la mobilité doit être pensée de manière collective, coordonnée et innovante au service des habitantes et habitants de la zone dense.** Vélo en libre-service en stations ou en free-floating, scooters électriques partagés, etc. les solutions existent et ne cessent de se développer. **À travers ses actions, l'Agemob entend accompagner les collectivités qui souhaitent s'engager dans cette dynamique, en proposant des services mutualisés et en favorisant la réalisation d'économies d'échelle.**

20 500
Velib' en service
24h/24 et 7j/7

935 000
personnes différentes
ont utilisé Velib'

500 km²
du Grand Paris
couverts par le service

L'essor de ces nouvelles pratiques de mobilité intervient dans un contexte plus large de transformation profonde des usages. Depuis plusieurs années, le modèle de l'autosolisme* montre en effet ses limites économiques, sociales et environnementales. Estimé à 305 milliards d'euros par an selon le Forum Vies Mobiles, son coût pour la société souligne **l'urgence de repenser nos manières de nous déplacer**. Dans les centres urbains comme dans les territoires périurbains et ruraux, un mouvement de fond se dessine : de plus en plus de citoyennes et citoyens cherchent à réduire leur dépendance à la voiture et à se tourner vers des alternatives plus durables et plus adaptées à leurs besoins.

Dans ce contexte, **les mobilités partagées jouent un rôle déterminant**. Elles offrent aux usagères et usagers une flexibilité et une autonomie accrues dans leurs déplacements quotidiens, grâce à des services accessibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le succès des services publics de vélos partagés en est une illustration particulièrement parlante, du Velib' métropolitain au Vélo'v lyonnais, en passant par le V'Lille, le VéloToulouse ou encore Le Vélo bordelais.

L'année 2025 de l'Agemob a également été marquée par un renforcement du dialogue et du partage d'expertise autour de ces enjeux. La deuxième édition de l'événement *L'avenir des mobilités partagées*, organisée par l'Agemob en décembre, a rencontré un véritable succès et constitué une nouvelle étape dans la construction d'un échange indispensable entre collectivités, opérateurs et citoyens. L'Agemob a également consulté l'ensemble de ses collectivités membres pour identifier leurs besoins en matière de mobilités nouvelles. Cette consultation a permis à l'Agence de rédiger **un document-cadre définissant les modalités d'accompagnement proposées aux collectivités à partir de 2026, afin de pouvoir proposer aux habitantes et habitants de la Métropole une pluralité d'outils de mobilités adaptées à la complexité du territoire**.

Plus que jamais, l'Agemob se tient prête à jouer pleinement son rôle d'intermédiaire et de facilitateur. **Accompagner les territoires, éclairer les décisions publiques, traduire les enjeux et sécuriser les démarches afin de permettre l'émergence de solutions de mobilité de qualité : telle est la mission que nous poursuivons avec détermination**.

À travers ce rapport d'activité, vous découvrirez les actions menées tout au long de l'année 2025 pour structurer, développer et promouvoir les mobilités partagées à l'échelle métropolitaine. Elles témoignent de la mobilisation des équipes de l'Agemob et de l'engagement de l'ensemble de nos partenaires pour **faire progresser, ensemble, une mobilité plus partagée, plus accessible et plus durable**.

Sylvain Raifaud
Président de l'Agemob



*L'autosolisme est l'usage individuel d'une voiture



L'Agemob





Agemob
AGENCE MÉTROPOLITAINE
DES MOBILITÉS PARTAGÉES

Mars

L'Agence métropolitaine des mobilités partagées prend le nom d'Agemob et se dote d'une nouvelle identité graphique.

Juin

Les stations géantes Velib' accompagnent des événements culturels majeurs comme Nuit Blanche, Solidays ou We Love Green.



Août

Le président de l'Agemob Sylvain Raifaud participe à la conférence de presse organisée par la Métropole du Grand Paris sur l'avancement du Plan vélo métropolitain.



Septembre

Lancement du premier partenariat pérenne pour le déploiement de stations géantes Velib' lors des événements organisés par l'Hippodrome Paris Vincennes. 2 stations de 100 et 200 places ont été installées durant l'automne 2025.



11 décembre

L'Agemob regroupe plus de 50 communes du Grand Paris pour leur présenter une offre de service et d'accompagnement destinée au développement des mobilités partagées sur le territoire.



16 décembre

Deuxième édition de l'événement *L'avenir des mobilités partagées* organisée par l'Agemob à l'Académie du Climat en présence des principaux acteurs et spécialistes du secteur.



18 décembre

L'Agemob lance le comité des acteurs des mobilités partagées, une instance semestrielle de dialogue entre professionnels de la mobilité du Grand Paris.



Les Missions

Le comité syndical a voté fin 2024 l'élargissement des missions du syndicat pour englober l'accompagnement des collectivités qui le souhaitent dans le déploiement de tout type de solutions de mobilité partagée. L'année 2025 a permis à l'Agemob de déployer les premières actions en ce sens et de clarifier son positionnement vis-à-vis de l'écosystème des mobilités.

Déployer

L'Agemob réalise pour le bénéfice des collectivités des études d'opportunité à l'échelle d'un territoire afin de déterminer la ou les solution(s) de mobilité partagée la ou les plus adéquate(s) pour la zone concernée. Ces études prennent en compte le réseau de transport existant, des données socio-démographiques et le maillage présent dans les territoires adjacents pour dégager des synergies bénéficiant à l'expérience usager. Les équipes techniques de l'Agemob interviennent ensuite aux côtés des collectivités pour les accompagner durant toutes les étapes ; prise en charge de la conception de cahier des charges, de l'instruction d'appels à projet ou de marchés et du déploiement en lien avec les prestataires attributaires. Elles supervisent également les études techniques préalables, assistent aux réunions sur site et s'assurent du bon état d'avancement des travaux et du respect des délais.

Contrôler

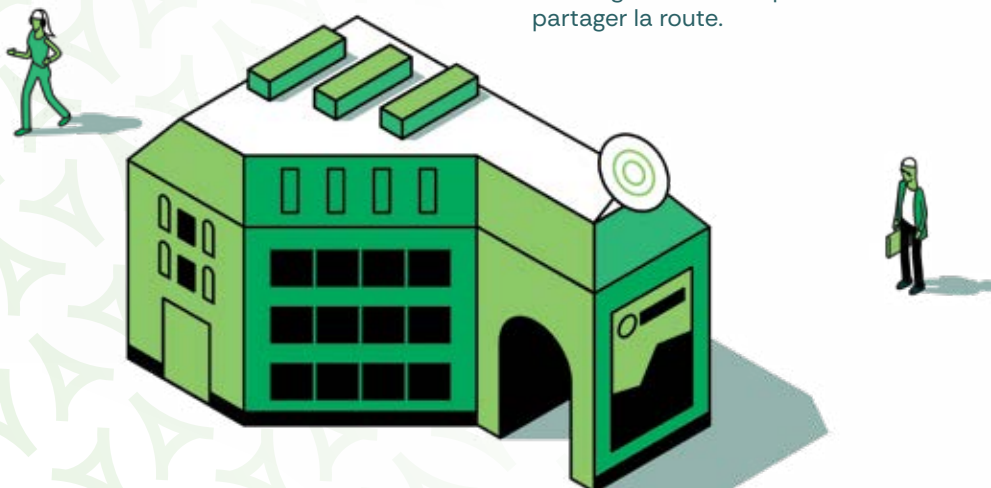
Afin de veiller au respect des engagements contractuels des opérateurs, comme celui du marché public Velib' Métropole, l'Agemob dispose d'un large panel d'indicateurs relatifs aux principales données du service (abonnements, locations, stations, vélos, régulation, maintenance, relation client, etc). L'ensemble de ces données permet de vérifier le bon fonctionnement des services et d'engager des discussions avec le prestataire sur les points à améliorer.

Communiquer

L'Agemob intervient lors de grands rendez-vous du secteur, en France comme en Europe, comme le Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL – 18-20 nov.) ou les Rencontres Nationales des Transports Publics (RNTP – 4-6 nov.). L'Agence accueille régulièrement à Paris des délégations de villes venues du monde entier, désireuses de capitaliser des bonnes pratiques dans l'optique d'implanter des services de mobilité partagée. L'Agemob échange par ailleurs avec les opérateurs des différentes formes de mobilités partagées (vélos partagés, autopartage, scooters) présents sur la zone dense parisienne ou ambitionnant de l'investir pour étoffer le panel d'offres proposées aux habitantes et habitants du Grand Paris.

En s'associant ponctuellement à des événements d'envergure, comme les campagnes nationales de la Sécurité routière, l'Agemob orchestre le rayonnement de la marque Velib' Métropole. Il en va de même avec le dispositif des stations géantes déployées depuis plusieurs années lors de Solidays, We Love Green ou encore Nuit Blanche.

Enfin, en lien avec les opérateurs des services de mobilité qu'elle supervise (pour Velib' Métropole, la société Smovengo), l'Agemob co-organise avec les territoires adhérents des actions de promotion à l'occasion d'évènements en lien avec la mobilité durable. Des essais gratuits ouverts à toutes et tous sont organisés, ainsi qu'une sensibilisation au bien partager la route.





Le bureau syndical

Le bureau syndical est une instance restreinte qui a pour rôle de préparer les comités syndicaux et de suivre l'activité de l'Agence dans ses compétences. Il peut, en cas d'urgence, délibérer sur certaines mesures d'exploitation ou de gestion de l'Agence.

- Chaque membre dispose d'une voix.
- Dans le cadre de la mandature 2020-2026, le bureau est constitué de **18 membres** (un président, 14 vice-présidentes et vice-présidents, et 3 autres membres).
- Le bureau syndical s'est réuni 6 fois en 2025.

Le comité syndical

Le comité syndical regroupe les représentants de toutes les collectivités adhérentes de l'Agemob. Il se réunit au moins tous les 6 mois pour délibérer sur l'ensemble des sujets concernant la vie de l'Agence : budget, tarifs des services, adhésion de nouveaux membres, extension du périmètre, etc. Il suit l'activité des services dont il est responsable, dont Velib' Métropole.

- Ses travaux sont dirigés par le Président, assisté des Vice-Présidents.
- Le nombre de voix des collectivités adhérentes, sauf exception de la Région Île-de-France, des départements et de la Métropole du Grand Paris, est égal au nombre de stations ouvertes au public sur leur territoire pour Velib' Métropole, et recensées à la date du 25 juin 2018 pour Autolib'.
- 7 comités syndicaux se sont tenus en 2025.

À la fin de l'année 2025,

24 agents

(dont 14 fonctionnaires et 10 contractuels)
composent l'effectif de l'Agence métropolitaine
des mobilités partagées, avec

11 femmes
et
13 hommes

Afin d'être facilement accessibles aux personnes
élues de l'Agemob, les locaux sont situés
dans le 10^e arrondissement de Paris.



Périmètre adhérent de l'Agemob

Au 31 décembre 2025, l'Agence métropolitaine des mobilités partagées, (anciennement SAVM) compte 96 adhérents :

89 communes

Parmi les 89 communes, 70 adhèrent à l'option Velib' et sur les 3 EPT, 2 adhèrent à l'option Velib'.

3 établissements publics territoriaux (EPT) représentant 15 communes.

2 départements (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne), la **Région Île-de-France** et la **Métropole du Grand Paris**.

Communes adhérentes à l'AGEMOB

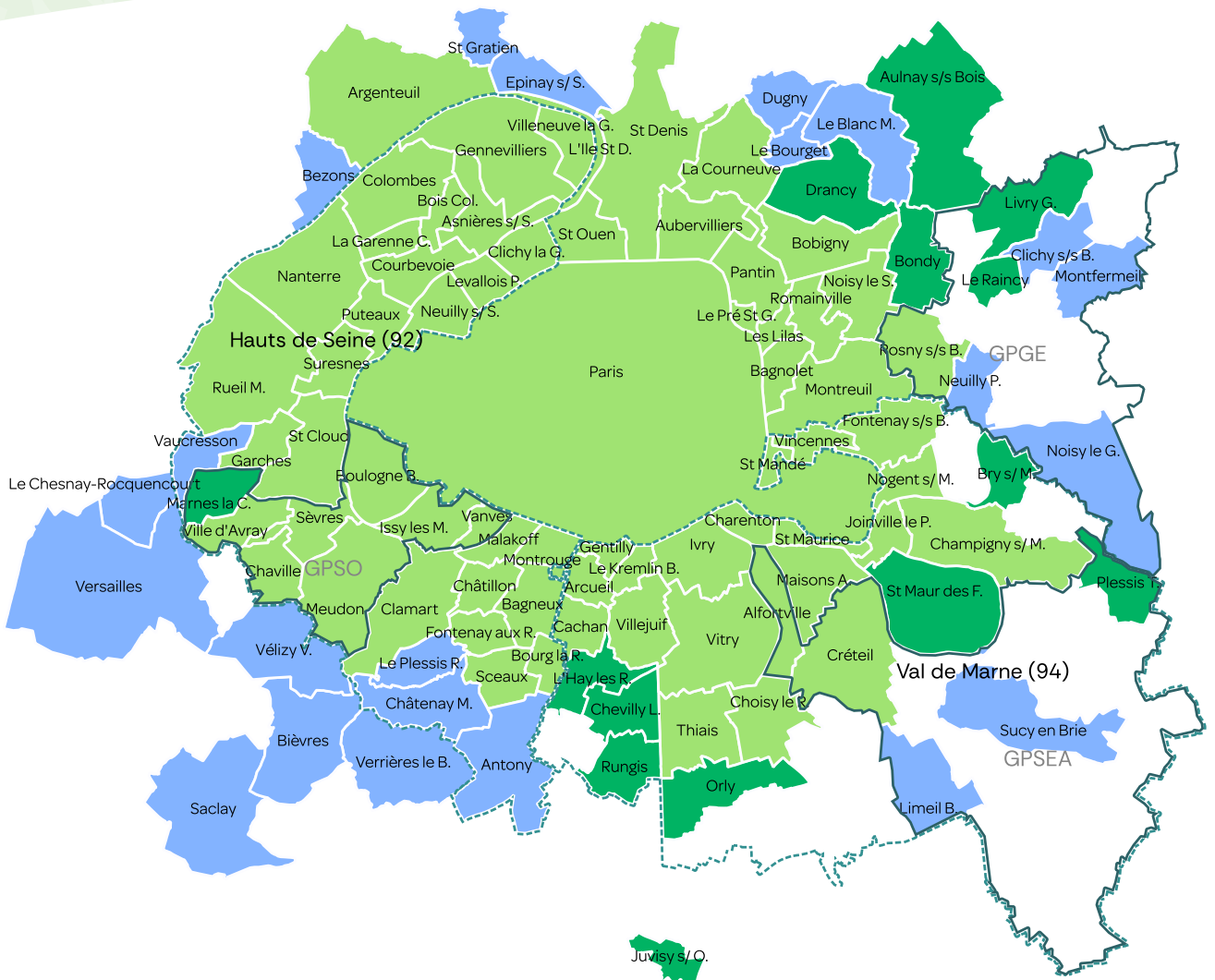
- Autolib' et Velib' Avec stations Velib' (67)
- Autolib' et Velib' Sans stations Velib' (14)
- Autolib' (22)

Établissements publics territoriaux adhérents

○ GPSO / GPGE / GPSEA

Départements adhérents

○ 92 et 94



Investissement Autolib'

Recettes d'investissement : 55 858 208 €

AMORTISSEMENTS
3 376 099 €

EMPRUNT
43 000 000 €

CHARGES À ÉTALER
8 600 000 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ
880 917 €

FCTVA
1193 €

Dépenses d'investissement : 60 030 918 €

AMORTISSEMENTS
2 843 911 €

REMBOURSEMENT EMPRUNT
14 125 000 €

CHARGES À ÉTALER
43 000 000 €

APPORT EN CAPITAL (AFL)
34 100 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES
25 256 €

DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS
2 653 €

Fonctionnement Autolib'

Recettes de fonctionnement : 98 808 894 €

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES
18 339 450 €

TRANSFERT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT
43 000 000 €

AMORTISSEMENTS
2 843 911 €

REPRISE DE PROVISIONS
32 500 000 €

PRODUITS DES SERVICES
1 720 253 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
4817 €

ATTÉNUATION DE CHARGES
15 976 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ
384 490 €

Dépenses de fonctionnement : 90 784 692 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
881 489 €

AMORTISSEMENTS
11 976 099 €

APPORT EN CAPITAL (AFL)
34 100 €

PERSONNEL
1 546 278 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
75 070 755 €

CHARGES FINANCIÈRES
699 180 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES
226 404 €

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS
384 490 €



Investissement Velib'

Recettes d'investissement : 100 891 €

AMORTISSEMENTS
2 219 €

DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS
10 000 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ
88 672 €

Dépenses d'investissement : 5 000 €

DÉPOTS ET CAUTIONNEMENTS
5 000 €

Recettes de fonctionnement : 67 685 790 €

PARTICIPATION DES COLLECTIVITES
31 255 859 €

TRANSFERT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT
33 245 624 €

AMORTISSEMENTS
1 074 423 €

REPRISE DE PROVISIONS
942 712 €

PRODUITS DES SERVICES
4 868 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
1 162 306 €

Dépenses de fonctionnement : 67 292 188 €

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
65 773 109 €

AMORTISSEMENTS
2 220 €

PERSONNEL
1 504 148 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES
4 948 €

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS
7 765 €



Velib'

Périmètre adhérent à Velib'

Au 31 décembre 2025, **70 communes** et **2 EPT** représentant **15 communes** de la Métropole du Grand Paris ont choisi d'adhérer à l'Agemob afin de déployer le service Velib' sur leur territoire.

67 d'entre elles disposent déjà de stations. Le service couvre désormais un territoire de plus de 500 km².

La Métropole du Grand Paris apporte une aide financière importante (6,09 M€ en 2025) pour l'installation et l'exploitation des stations Velib' prévues dans toutes les villes adhérentes en dehors de Paris.

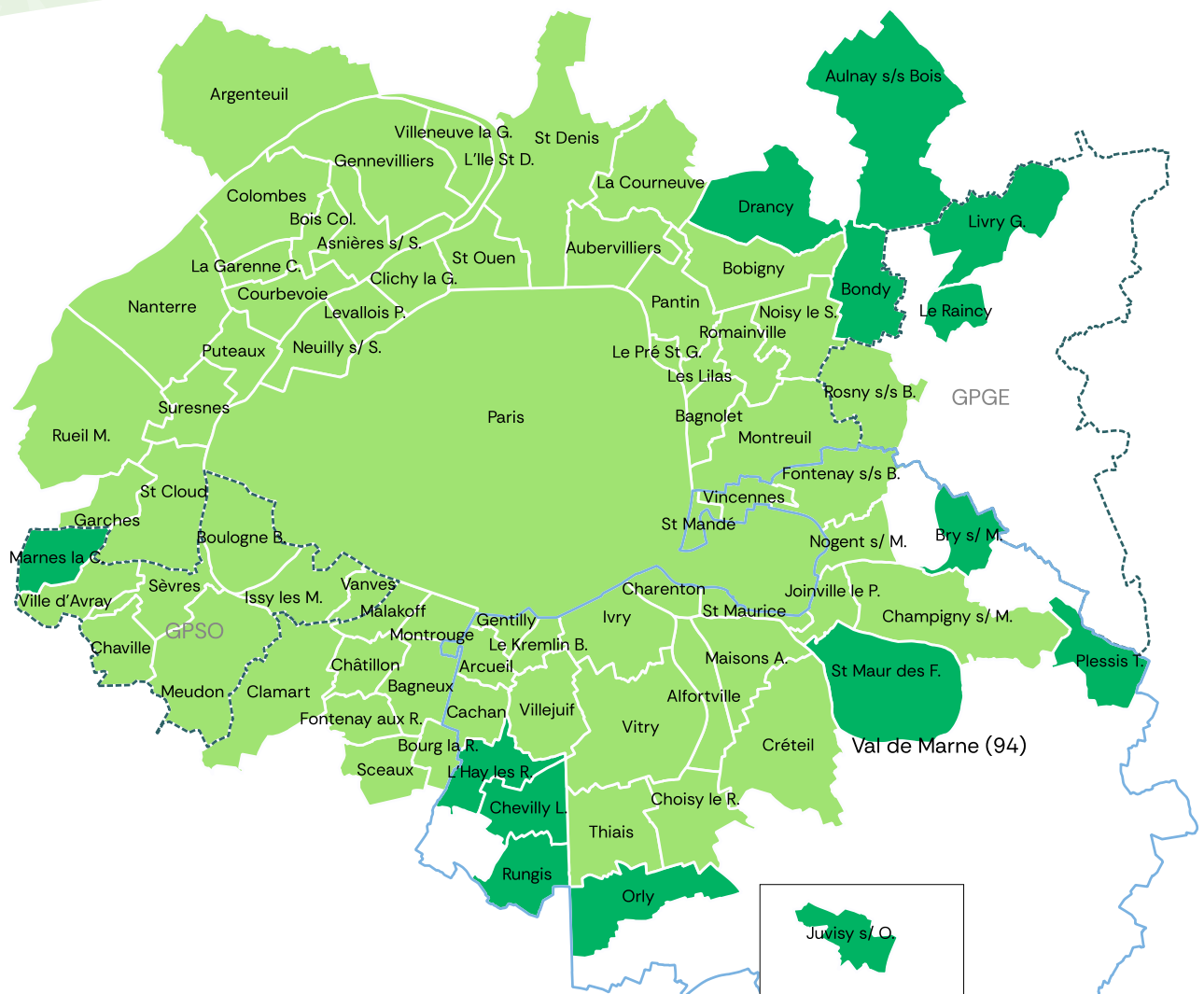
Communes adhérentes : (81)

 Avec stations Velib' (67)

 Sans stations Velib' (14)

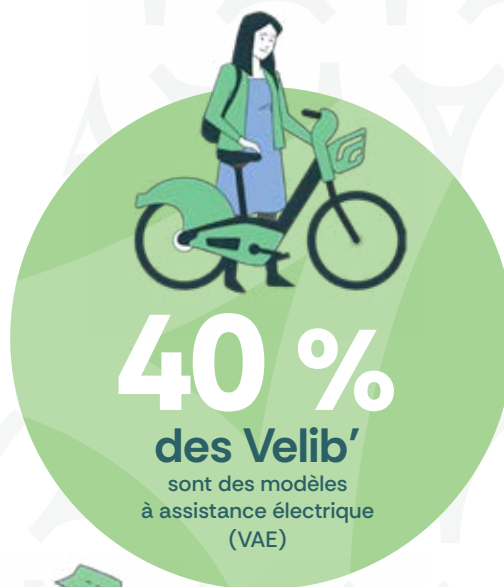
 EPT adhérents : GPSO - GPGE

 Département adhérent - 94



47,7 millions

de trajets réalisés dont **55 % à VAE**
(-3 % par rapport à 2024)



146 millions

de km parcourus sur l'année



28

nouvelles stations

mises en service dans
l'année pour un total
de **1 516 stations** (pour
un total de **48 803 points
d'accroche**) dans le réseau



+500 de km²

du Grand Paris
couverts par le service



34%

des abonnés

ont opté pour l'offre
V-Max axée sur le VAE



Les records

10 882

pass vendus

le 18/09/2025

6 886

vélos en course
simultanément

le 18/09/2025 à 18h50

534 205

abonnés longue durée

le 19/07/2025

230 881

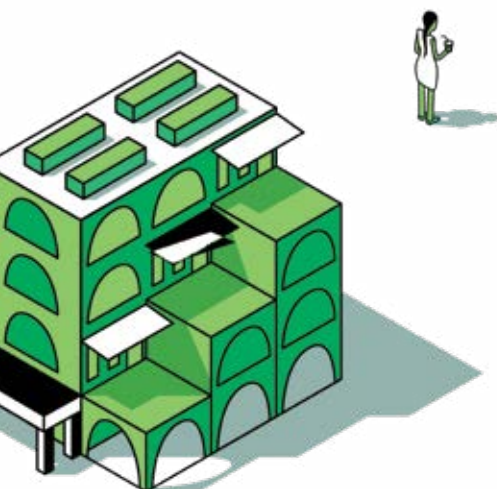
courses

le 18/09/2025

21 019

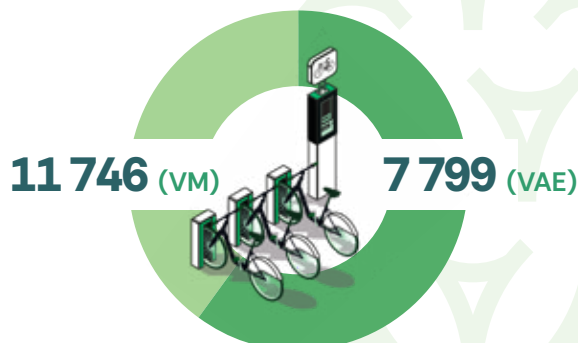
vélos disponibles

le 31/12/2025



19 545

Le nombre de vélos déployés
PAR TYPE DE VÉLO



L'année 2025 confirme la place incontournable de Velib' dans les déplacements du quotidien au sein de la Métropole du Grand Paris.

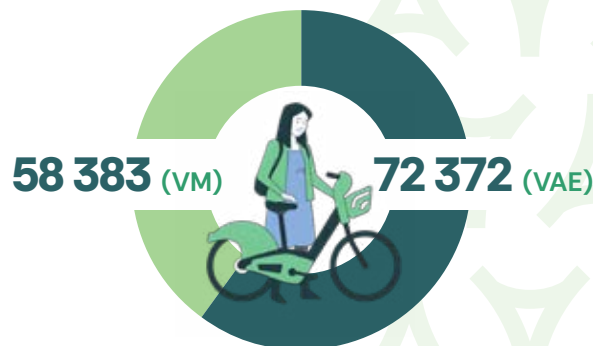
Avec 47,7 millions de courses enregistrées sur l'année, le service s'affirme comme l'un des principaux réseaux de vélos partagés au monde. Ce chiffre marque une légère baisse de 3 % par rapport à l'année 2024 exceptionnelle, portée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris.

Les usages ont suivi, comme chaque année, une forte saisonnalité. Les mois de janvier et février ont enregistré une activité modérée avec une météo peu propice à l'usage de vélo. Le printemps a confirmé l'ancrage du vélo dans les habitudes de déplacement des usagers avec d'excellents résultats pour le service : une hausse des usages de 11 % en mars et 14 % en avril et mai. Une vague de vandalisme et de mésusages à partir du mois de juin a cependant dégradé la qualité de service et le nombre de vélos disponibles, atteignant moins de 17 000 véhicules en juillet – près de 3 500 Velib' de moins que le nombre prévu par le contrat. La situation s'est rétablie à la rentrée 2025 grâce aux actions de maintenance et de régulation.

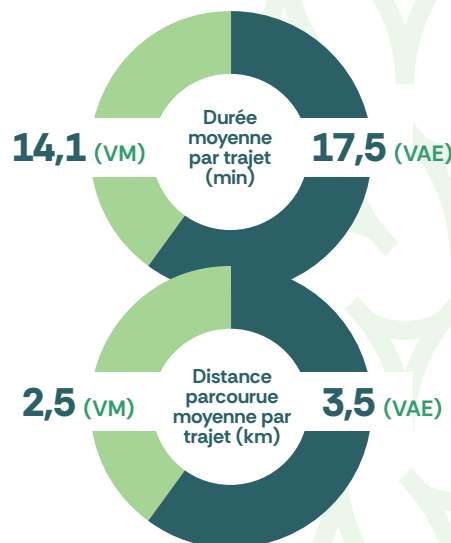
Les vélos à assistance électrique continuent de rencontrer un grand succès auprès des usages. En 2025, 55 % des trajets ont été effectués en vélos à assistance électrique (VAE), soit 26,4 millions de courses, contre 21,3 millions en vélos mécaniques (VM). Un vélo à assistance électrique (VAE) a parcouru en moyenne 12 122 km, soit trois fois plus qu'un vélo mécanique, qui affiche 4 415 km.

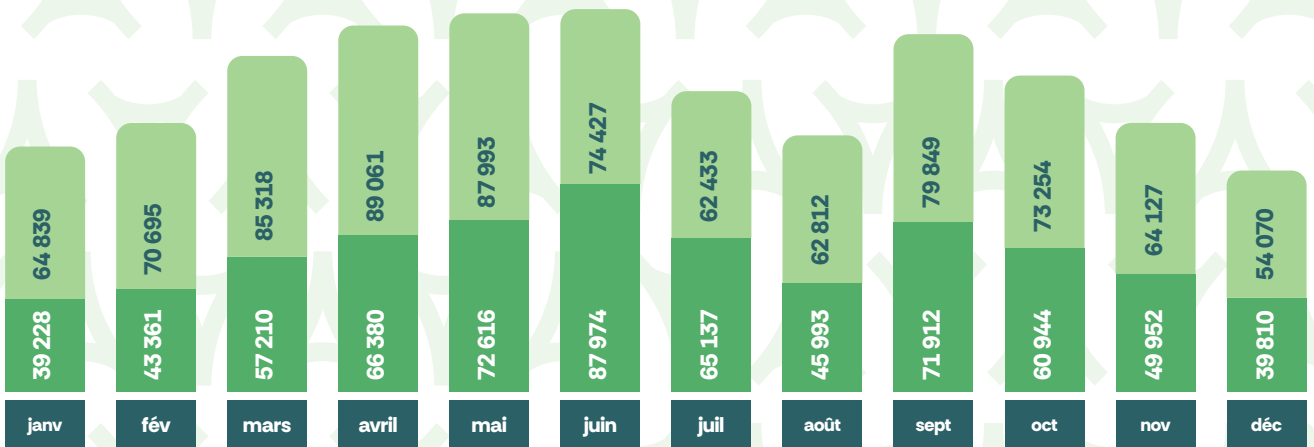
L'extension progressive du réseau en dehors de Paris continue de transformer les habitudes de déplacement. Les trajets réalisés entre les communes de la couronne continuent leur progression (+0,8 point), tandis que ceux à l'intérieur de Paris (-0,6 point) et entre Paris et la couronne reculent légèrement (-0,1 point).

Moyenne de locations par jour
PAR TYPE DE VÉLO



Durée et distance par jour
PAR TYPE DE VÉLO

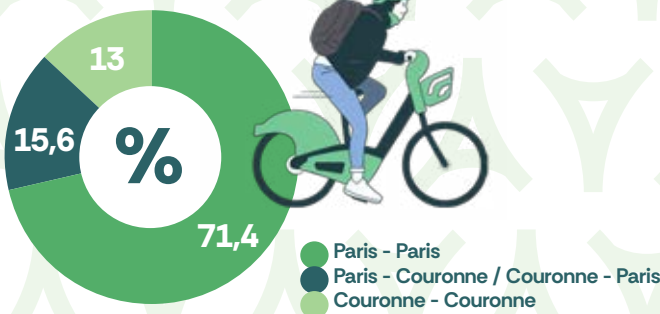




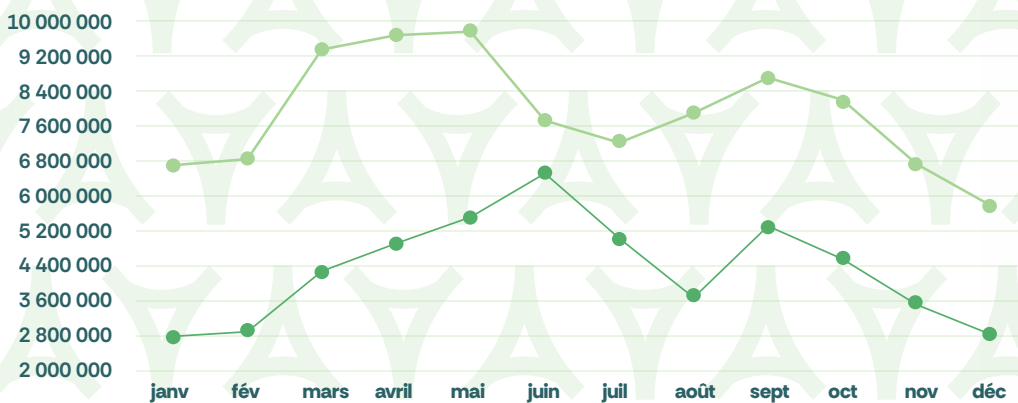
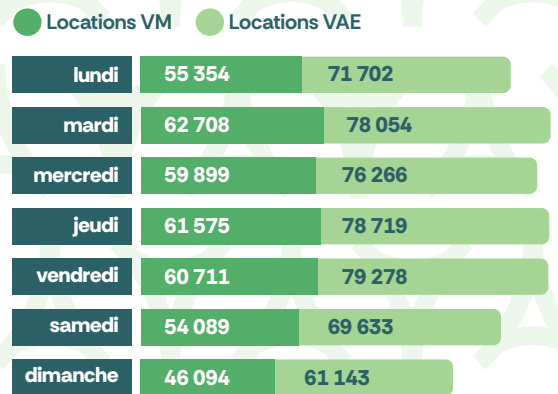
Nombre de locations effectives quotidiennes par mois en 2025

● Locations VM/jour ● Locations VAE/jour

Origines et destinations des trajets



Nombre de locations effectives ventilées par jour de la semaine



Distance totale parcourue par mois en km

● Distance VM/mois ● Distance VAE/mois



Utilisateurs du service

REPORT
FACTIFTE | 2025



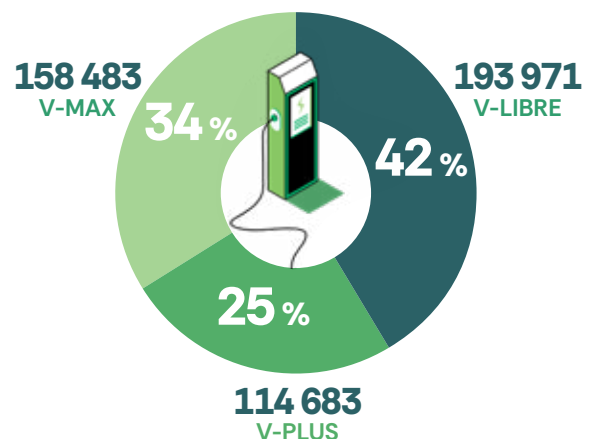
En 2025, 934 610 personnes ont utilisé le service public de vélo de la Métropole du Grand Paris, soit une hausse de plus de 8 % par rapport à 2024. Velib' confirme son rôle central dans le développement des mobilités actives et partagées sur le territoire métropolitain.

Le nombre d'abonnés annuels demeure globalement stable avec 467 183 abonnements recensés fin 2025. Le service continue d'attirer un public jeune : 75 % des utilisateurs ont moins de 35 ans, et 60 % des abonnés longue durée sont des hommes.

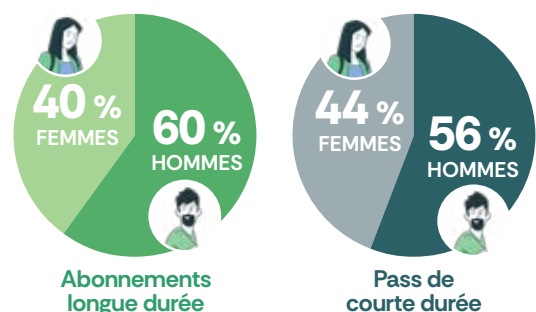
Les pratiques évoluent vers une recherche de plus de flexibilité dans l'usage du service. L'offre V-Libre, basée sur un modèle de paiement à l'usage, demeure la plus prisée avec 42 % des abonnés (+7 points par rapport à 2024). L'abonnement V-Max, dédié au vélo à assistance électrique, représente 34 % des utilisateurs (-4,2 points par rapport à 2024), tandis que l'offre V-Plus, destinée aux vélos mécaniques, rassemble 25 % des abonnés (-1,8 point par rapport à 2024).

Les offres de courte durée progressent, traduisant également une évolution des usages. 936 868 Pass ont été vendus tout au long de l'année, soit une hausse de 4,1 % par rapport à 2024, année olympique et paralympique. Le Ticket-V est l'offre la plus utilisée avec 656 845 ventes, devant les Pass 24h classique (185 245 ventes), 24h Electrique (66 936 ventes) et les Pass 3 jours (28 202 ventes). À travers la diversité de ses offres et l'extension continue du réseau, Velib' poursuit ainsi son objectif : proposer un service de mobilité accessible, flexible et adapté aux usages du quotidien des habitantes et habitants du Grand Paris.

Répartition des abonnements longue durée en 2025

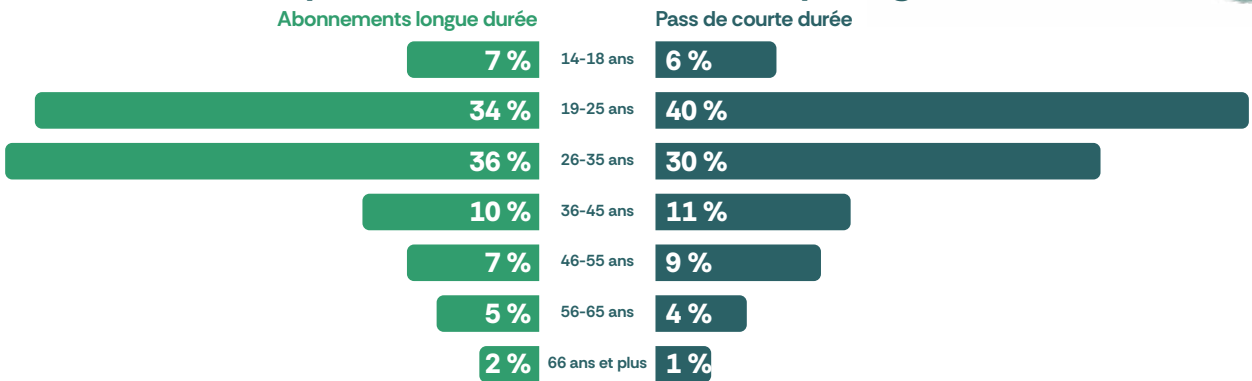


Répartition des abonnements par sexe

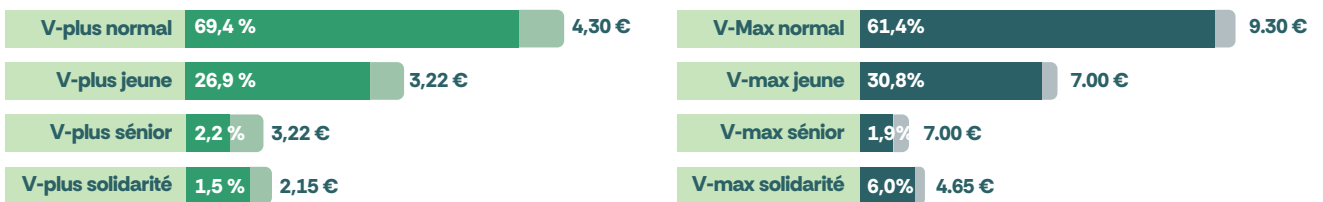




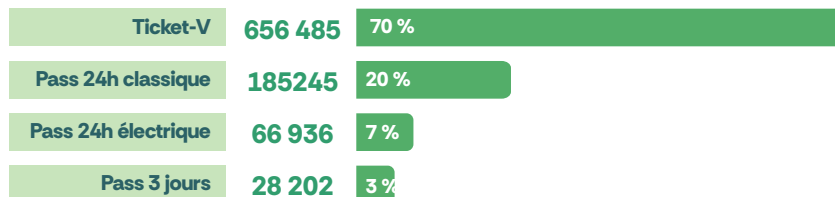
Répartition des abonnements par âge



Détails tarifs jeunes et solidaires



Ventes de pass de courte durée par types d'offres



Le Comité des usagers Velib' Métropole (CUVM) est une instance consultative réunissant des usagères et usagers du service Velib' Métropole.

Créé en 2018, il constitue un espace d'échange et de dialogue trimestriel entre les usagers, le gestionnaire du service (l'Agemob) et l'exploitant Smovengo afin de partager les retours d'expérience, identifier les difficultés rencontrées et contribuer à l'amélioration continue du service. Des représentants des associations cyclistes *Mieux se Déplacer à Bicyclette* et *Paris en Selle* participent également à ses travaux.

Les membres du comité des usagers sont de précieux observateurs du terrain. Par leur exigence, leur connaissance fine du service et leur implication, ils participent à l'amélioration continue du service Velib' Métropole. Les membres du comité sont désignés par tirage au sort devant huissier de justice pour un mandat d'une durée de 2 ans. Ses membres, paritaires, reflètent le périmètre métropolitain sur lequel est déployé le service. En 2025, le comité des usagers Velib' Métropole s'est réuni 3 fois en séances plénières.

L'année 2025 a marqué la transition entre deux mandatures du CUVM. Une dernière réunion de la précédente mandature s'est tenue le 15 janvier 2025, consacrée au bilan des travaux menés. La nouvelle mandature 2025 - 2027 a été installée le 2 avril 2025, après un appel à candidatures relayé sur les réseaux sociaux et auprès des abonnés du service. Plus de 1 500 candidatures ont été reçues et 100 membres ont été tirés au sort. La première séance, à laquelle 61 membres ont participé, a permis de présenter le fonctionnement du service, ses acteurs et les grands enjeux du réseau.

“Mon objectif était de comprendre comment la situation actuelle s'était construite et comment y remédier pour améliorer ce service public, que je considère essentiel au développement de la ville dans un contexte de lutte contre la pollution et d'adaptation au changement climatique.”

Benoît Piédallu, membre du CUVM

“J'ai beaucoup mieux compris la régulation* (et son coût !), les engagements de service et le financement. J'ai aussi eu le sentiment d'avoir vu des améliorations concrètes : analyse des données lors du hackathon, tests de roues, demandes d'évolution sur l'application.”

Anne-Sophie Dagos, membre du CUVM

Le comité des usagers Velib' Métropole peut également être sollicité ponctuellement pour faire part de son expérience utilisateur dans le cadre de tests de fonctionnalités en développement, avant leur éventuel déploiement. En 2025, les membres ont notamment pu tester une nouvelle selle, un support smartphone ou encore les pneus pleins progressivement installés sur les vélos du réseau. Des visites des ateliers de maintenance de Vielleuve-la-Garenne et d'Alfortville ont également été organisées afin de comprendre le fonctionnement du service. Deux webinaires thématiques ont par ailleurs été proposés : l'un consacré au financement du service Velib', afin de présenter le modèle économique, les sources de financement et les enjeux associés, l'autre dédié aux évolutions du service Velib'.

Dans une démarche constante d'ouverture, le nombre d'usagers membres a été élargi à 100 et les séances sont désormais disponibles en ligne sur YouTube. Tous les utilisateurs du service peuvent transmettre leurs questions en amont des réunions par le biais des réseaux sociaux.

L'ensemble des comptes rendus des réunions du comité des usagers Velib' Métropole est en ligne sur le site internet de l'Agemob.

*mécanismes d'optimisation de la répartition des vélos entre les stations du réseau.





Mobilités partagées

L'Agemob a un rôle d'observation, de coordination et de partage d'expériences entre collectivités. L'objectif est d'accompagner le développement de solutions de mobilité partagée cohérentes à l'échelle métropolitaine et de garantir leur bonne articulation avec les autres modes de déplacement.

Dès le début de l'année, l'Agemob a consulté l'ensemble de ses collectivités adhérentes (6 Établissements Publics Territoriaux et 85 communes) pour identifier leurs besoins en matière de nouvelles mobilités. Cette consultation a confirmé un intérêt marqué pour l'autopartage en boucle, tandis que certaines collectivités envisagent également le déploiement de vélos et de scooters en free-floating en complément de Velib'.

Une réunion de travail organisée en juin avec plus de 50 collectivités du Grand Paris est venue renforcer ce constat : le besoin de cohérence territoriale est central. Développer des solutions de mobilité de manière coordonnée répond à un double objectif : offrir des services au plus grand nombre d'utilisateurs, et rendre le territoire plus attractif et plus lisible pour les opérateurs, en simplifiant leurs démarches.

Sur cette base, un document-cadre a été élaboré par les équipes de l'Agence. Il définit **les modalités d'accompagnement proposées aux collectivités, en s'appuyant sur un diagnostic large, l'observation des**

bonnes pratiques sur le territoire de la Métropole et dans les grandes villes françaises ainsi que de grandes capitales européennes et mondiales. L'exploration de différentes pistes juridiques a permis de proposer aux collectivités qui le souhaitent un service adapté à leurs besoins, avec des propositions et un cap clair. Ce document a été présenté le 11 décembre 2025 à 62 collectivités présentes, avec pour objectif de lancer dès l'an prochain des groupes de travail thématiques exploratoires, adaptés aux besoins exprimés par chacune.

Des échanges réguliers ont également lieu avec Île-de-France Mobilités dans le cadre du déploiement du service public d'autopartage annoncé pour 2027, ainsi qu'avec les élus et services de la ville de Paris, de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux pour garantir la cohérence et l'efficacité des actions communes.

En parallèle de ce travail avec les institutions publiques, l'Agence a engagé le dialogue avec les principaux opérateurs du secteur. Concernant les vélos en libre-

service, des discussions ont commencé avec Lime, Dott et Pony afin de renforcer le maillage en mobilités douces, notamment dans les zones où l'offre de transports collectifs reste limitée. Sur l'autopartage, la direction de l'Agence a rencontré Communauto, Citiz et Getaround afin de mieux comprendre le modèle de l'autopartage et d'envisager les conditions de futurs jalons temporels communs. Enfin, de premiers échanges ont été noués avec l'opérateur de scooters partagés Yégo. Ces contacts sont très importants en vue de mieux comprendre les contraintes et enjeux s'appliquant au développement des solutions de mobilité partagée sur le territoire.

L'Agemob est un espace de dialogue qui réunit de manière très régulière les élus des collectivités du Grand Paris sur les sujets de mobilités. Le travail de coordination a été complété par la création d'une nouvelle instance semestrielle en décembre 2025 : le comité des acteurs des mobilités partagées. Celui-ci a vocation à réunir un panel d'expert(e)s des institutions impliquées dans le fonctionnement et le déploiement des nouvelles mobilités : associations d'usagers, établissements publics, groupements de collectivités, AOM, afin d'échanger sur les actualités, nouveautés et difficultés rencontrées dans le développement de la mobilité dans le Grand Paris.

“L'Agemob a pour ambition de structurer et coordonner les mobilités partagées à l'échelle métropolitaine. Cette année, nous avons renforcé le dialogue avec les collectivités et les opérateurs pour bâtir des solutions cohérentes et partagées. Notre objectif est clair : faire des mobilités partagées un levier concret, lisible et accessible pour tous les territoires.”

Sylvain Raifaud, président de l'Agemob





Autolib'

Premier service de voitures électriques en autopartage et en libre-service à l'échelle du Grand Paris, Autolib' a constitué de 2011 à 2018 un service public précurseur et unique au monde par son ampleur. En 2025 s'est clos le contentieux qui opposait depuis 2019, le Syndicat devenu l'Agemob et la SA Bolloré. La liquidation complète d'Autolib' est désormais engagée avec enfin l'engagement du transfert de propriété des bornes et stations Autolib' aux collectivités concernées.

Une expérience de mobilité partagée pionnière et exportée

Si le groupe Bolloré, délégataire du service public avec sa filiale SAS Autolib', n'a pas su mettre en œuvre un modèle économique soutenable, Autolib' aura sans conteste permis l'émergence d'une nouvelle offre de mobilité électrique partagée à l'échelle du Grand Paris. La fin du service, majoritairement votée par les collectivités adhérentes du Syndicat face à l'ultimatum indemnitaire posé par le délégataire, aura mis un terme à une expérience de mobilité partagée qui a inspiré depuis de nombreux opérateurs et de nombreuses collectivités.

En effet, le succès d'Autolib' a essaimé dans le monde entier. D'autres systèmes ont repris ce principe de location de milliers de véhicules électriques partagés, disponibles 24 h/24 et 7 j/7,

des tarifs accessibles à tous et des possibilités d'effectuer des simples trajets d'une station à une autre (trace directe). Des offres faisant le pari du free-floating et d'un paiement à l'usage se sont aussi généralisées. De nouvelles pratiques ont émergé vers l'intermodalité et la rationalisation des pratiques de déplacement.

La fin du contentieux indemnitaire initié en 2019

Dans le cadre de la fin anticipée de la délégation de service public (DSP), un contentieux indemnitaire avait été initié en 2019 par l'ancien délégataire du service et jugé le 12 décembre 2023 par le Tribunal administratif (TA) de Paris après l'échec de procédures de médiation. La décision du TA a été défavorable à la SAS Autolib', le Tribunal rejetant la totalité de ses demandes considérant l'illégalité de l'article 63 du contrat de concession qui précisait les conditions financières de résiliation de la DSP.

Le groupe Bolloré a fait appel de ce jugement qui rejetait ses demandes qui s'établissaient à un total de 235,2 M€. Le 21 février 2025, La Cour administrative d'appel de Paris a annulé le jugement du TA et confirmé la légalité du contrat de DSP. La Cour a alors arrêté les indemnités de résiliation dues par l'Agemob à un total de 66 M€ (75,5 M€, intérêts capitalisés inclus), alors que le groupe Bolloré avait augmenté ses demandes à plus de 300 M€. La SAS Autolib' a décidé de ne pas se pourvoir en cassation mettant ainsi un terme à ses demandes indemnitaires et à ce long contentieux. C'est une excellente nouvelle pour l'Agemob et toutes les collectivités adhérentes. 32,5 M€ sur les 75,5 M€ d'indemnités à verser ont été couverts par la provision collectivement constituée depuis 2019. Pour financer les 43 M€ de solde, chaque collectivité a pu choisir entre un versement immédiat de sa part due au titre du contentieux, ou un étalement de cette charge sur cinq ans, la DGFIP et de la DGCL ayant accordé une dérogation spéciale à l'Agemob. Un recours à l'emprunt auprès de l'Agence France Locale a permis de régler la totalité des sommes dues à la SA Autolib', les annuités de cet emprunt étant couvertes par les contributions spécifiques des collectivités ayant décidé de payer en différé.

Le devenir des bornes et stations Autolib' reste à solder

La compétence de l'Agemob de gestion des conséquences nées de la fin anticipée du service public Autolib' est désormais réduite à la remise en pleine propriété des bornes et stations Autolib' à toutes les collectivités concernées. Grâce à des conventions d'utilisation du domaine public signées depuis 2018, l'Agemob avait mis à disposition ces biens de retour de la DSP Autolib' à titre transitoire dans l'attente de la détermination de leur valeur nette comptable, incluse dans le total contesté des indemnités de résiliation demandées par la SAS Autolib'.

Chaque collectivité signataire a pu alors librement utiliser les bornes de recharge présentes sur son territoire, soit en exploitation directe, soit par l'intermédiaire d'un syndicat d'énergie. Un avenant à ces conventions prévoira à compter de 2026 le transfert juridique et comptable de ces biens à toutes les collectivités concernées.







Responsable de la publication :
Yannick Cabaret

Conception et réalisation :
Canévet & associés, Nantes

Coordination éditoriale :
Marie Clergue-Ploton, Canévet & associés

Cartographie et statistiques :
Eva Boubas et Félix Perrin

Photos :
Matthieu Fierling, Emeric Livinec

Direction artistique :
Ludovic Bondu pour Canévet & associés

Impression :
La Contemporaine

Imprimé sur du papier recyclé

www.agemob.com

 @Agemob_

 Agemob



Agence métropolitaine des mobilités partagées
47 bis rue des Vinaigriers - 75010 Paris